



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réservistes

Question écrite n° 74332

Texte de la question

Les conductrices-ambulancières de réserve de l'armée de terre sont composées de femmes dont le dévouement, la disponibilité et la qualification sont évidents et méritent d'être soulignés. Pourtant, il ne leur est pas porté une attention et une considération suffisantes et, dans le cadre de la réforme des réserves, elles se sont trouvées injustement négligées par les autorités de défense et leurs effectifs ont de ce fait fondu. Force est de constater qu'elles n'ont bien souvent pas reçu l'avancement auquel elles peuvent prétendre et encore moins les récompenses qu'elles méritent. Devant cette situation déplorable M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la défense quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer aux conductrices-ambulancières de réserve une prise en considération égale à celle des autres réservistes et notamment pour leur faire attribuer des ESR conformes à leurs aptitudes, un déroulement de carrière motivant et non discriminatoire, ainsi que les récompenses (notamment les médailles des armées militaires volontaires) que justifient leurs services.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74332

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1480